

Révisions du Canada – le 19 août
Quatrième Sommet des Amériques
Projet de déclaration de Mar del Plata
4 et 5 novembre 2005

1. Nous, chefs d'État et de gouvernement des Amériques démocratiquement élus, réunis à Mar del Plata à l'occasion de notre Quatrième Sommet, réaffirmons notre engagement à lutter contre la pauvreté, les inégalités, la faim et l'exclusion sociale afin de relever le niveau de vie de nos populations et de renforcer la gouvernance démocratique dans les Amériques. Pour atteindre ces objectifs, nous attribuons au droit au travail, tel que défini dans les instruments relatifs aux droits de l'homme, une place centrale dans le programme d'action hémisphérique, et reconnaissons qu'il est essentiel de créer du travail décent pour réaliser ces objectifs.

2. Compte tenu de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (1998), et de l'engagement que nous avons pris de promouvoir, renforcer et défendre la démocratie aux termes de la Charte de l'OEA et de la Charte démocratique interaméricaine, nous allons promouvoir le bien-être social, la répartition équitable des bienfaits de la croissance économique, la hausse du niveau de vie dans l'hémisphère, l'élimination de la faim, la sécurité alimentaire, la création de nouvelles possibilités de travail décent ainsi que l'entrepreneuriat.

3. Nous réaffirmons notre soutien aux mandats et engagements souscrits lors des Sommets des Amériques, du Sommet mondial pour le développement social (Copenhague, 1995), du Sommet du Millénaire (New York, 2000), du Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, 2002), de la Conférence internationale sur le financement du développement (Monterrey, 2002) ainsi que de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'examen des objectifs du Millénaire pour le développement (New York, septembre 2005), considérant qu'il s'agit là d'une condition essentielle au développement durable de nos pays.

Croissance et emploi

4. Nous sommes déterminés à intensifier nos efforts pour atteindre les objectifs convenus au Sommet du Millénaire, plus particulièrement celui consistant à réduire de moitié, d'ici 2015, la proportion de gens vivant dans l'extrême pauvreté, étant donné que plus de 96 millions de personnes subissent encore cette situation, malgré les efforts déployés par les pays de l'Amérique latine et des Antilles.

5. Nous reconnaissons que la croissance économique est une condition fondamentale, indispensable et essentielle mais non suffisante pour venir à bout des taux élevés de chômage et de la progression de l'économie informelle. Dans le passé récent, certains pays de l'hémisphère ont connu des périodes de croissance économique qui n'ont pas généré une hausse adéquate du taux d'emploi. Cela a aggravé le problème de la forte concentration des revenus, et accru le taux de pauvreté et d'extrême pauvreté en Amérique latine et dans les Antilles.

6. La croissance économique durable, l'équité ainsi que l'inclusion sociale sont des conditions incontournables pour faire échec à l'extrême pauvreté et aux inégalités dans l'hémisphère. Pour réaliser ces conditions, il faut améliorer le climat de l'investissement dans nos pays, promouvoir la responsabilité sociale des entreprises et la culture de l'entrepreneuriat, renforcer les activités commerciales, ainsi qu'encourager l'augmentation des revenus et améliorer leur distribution.

6. bis : Paragraphe sur les négociations relatives à l'ALEA.

7. bis 1. [CHI/PAN : De même, il faut absolument assurer la bonne gouvernance, concevoir et appliquer des politiques sociales cohérentes et ciblées, de saines politiques macroéconomiques, des politiques monétaires et financières prudentes ainsi que des politiques efficaces et transparentes en matière de travail, comme respecter la loi et le cadre institutionnel.]

7. bis 2. Nous croyons que, pour assurer leur stabilité, les démocraties doivent d'abord et avant tout développer une plus grande capacité à créer des emplois bien rémunérés et productifs. Pour y parvenir, elles doivent tenir compte des considérations essentielles suivantes : amélioration de la santé, de l'éducation et de la formation de leurs populations; formulation de politiques cohérentes et ciblées, de saines politiques macroéconomiques, de politiques monétaires et financières prudentes ainsi que de politiques efficaces et transparentes en matière de travail; et respect de la loi et du cadre institutionnel.

7. Nous reconnaissons la nécessité de réduire les inégalités et la pauvreté, et savons que cela ne pourra se faire par le seul recours à des politiques d'aide sociale. Pour atteindre cet objectif, nous nous engageons à adopter, dans une optique de long terme, des politiques prudentes ainsi que des programmes spécifiques qui donneront à nos populations un meilleur accès à l'éducation, aux soins de santé, au marché du travail et au crédit.

8. Nous reconnaissons que les efforts nationaux visant à créer des emplois décents et de qualité doivent reposer sur la coopération et la solidarité internationales. Nous préconiserons l'utilisation optimale de toutes les institutions financières internationales, et encouragerons le développement d'instruments financiers appropriés pour répondre aux besoins des clients.

9. Reconnaisant que la libéralisation du commerce et l'intégration économique régionale favorisent la création d'emplois, nous réitérons notre engagement à l'égard du Cycle de Doha pour le développement, de l'OMC, afin d'obtenir un meilleur accès aux marchés pour nos exportations.

Des emplois pour combattre la pauvreté

10. Considérant la très grande demande pour du travail décent dans l'hémisphère, nos sociétés et nos gouvernements ont pour tâche fondamentale, dans leur lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, d'adopter des politiques propices à la création d'emplois mieux rémunérés dans les régions rurales et urbaines, ce qui aura pour effet de contribuer efficacement à l'inclusion et à la cohésion sociales, à la prospérité et à la gouvernance démocratique.

11. Nous nous engageons à mettre en œuvre des politiques actives axées sur la création de travail décent et l'instauration de conditions propices à l'emploi, et, ce faisant, à assortir les politiques économiques et la mondialisation d'une forte composante éthique et humaine qui place la personne au centre du travail, de l'entreprise et de l'économie. Nous ferons donc la promotion du travail décent, par le respect des droits fondamentaux des travailleurs, la création d'emplois, la mise en place de protections sociales adéquates ainsi que la participation par le dialogue social.

12. Nous réaffirmons notre attachement à la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (1998), ainsi que notre engagement à adopter et mettre en œuvre des lois et des politiques propices à l'application efficace des normes fondamentales du travail qu'elle incarne.

13. Nous allons combattre la discrimination de genre en milieu de travail, en favorisant l'égalité des chances et en éliminant les disparités entre les hommes et les femmes, grâce à une approche intégrée qui tiendra compte de la perspective de genre dans les politiques du travail. En

l'occurrence, nous allons notamment promouvoir et faciliter l'accès des femmes à la propriété des entreprises.

13. bis. Nous allons lutter contre le racisme et toutes les formes de discrimination et d'intolérance en matière d'embauche et au travail. Conformément à la résolution 2126 adoptée à la 35^e Assemblée générale de l'OEA, nous allons travailler à l'élaboration d'une Convention interaméricaine pour la prévention du racisme ainsi que de toutes les formes de discrimination et d'intolérance.

14. Nous nous engageons à protéger les enfants contre l'exploitation économique et l'obligation d'accomplir des tâches pouvant nuire à leurs études et à leur développement intégral, en conformité avec le principe de l'abolition effective du travail des enfants tel qu'énoncé dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (1998). En outre, nous allons prendre des mesures immédiates et efficaces pour prévenir et éradiquer les pires formes du travail des enfants, selon les termes de la Convention 182 de l'OIT (1999). Nous nous efforcerons aussi de faciliter l'accès à une solide éducation de base pour tous les enfants, car nous estimons que l'amélioration des possibilités de formation est un investissement dans l'avenir de nos économies.

15. Nous réaffirmons notre engagement à protéger les droits relatifs au travail de tous les travailleurs, sans égard à leur statut de migrant, dans le respect du cadre juridique de chaque pays et en conformité avec les principes universels de protection des droits de la personne. Nous insistons sur l'importance fondamentale du principe de la non-discrimination en emploi, qui comporte l'obligation de protéger les travailleurs en général. Le droit d'obtenir justice devant la loi doit être reconnu à tous les migrants, indépendamment de leur statut de migrant.

16. Nous exhortons les pays qui n'ont pas encore ratifié la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille à le faire le plus tôt possible. Nous préconisons une intensification de la coopération internationale en vue de réduire les coûts des transferts d'argent; la création de programmes bilatéraux à l'intention des travailleurs migrants temporaires afin de contrer l'exploitation de ces travailleurs et la migration illégale; la lutte contre le passage de migrants clandestins et le trafic de personnes, conformément aux instruments internationaux de protection des droits humains ainsi qu'à la Convention de 1951 sur le statut des réfugiés et à son Protocole de 1967; ainsi que le retour des migrants dans la dignité, l'ordre et la sécurité.

17. Dans nos efforts pour donner à tous de meilleures possibilités d'emploi, nous devons accorder, dans les domaines de l'éducation et de la formation, une attention spéciale aux besoins des femmes, des peuples autochtones, des minorités, des handicapés, des jeunes et des personnes âgées. Nous devons également chercher à supprimer les inégalités dans les conditions d'emploi et de rémunération fondées sur l'origine sociale, la race, le sexe, l'âge ou sur toute autre forme de discrimination.

18. Nous nous engageons à mettre en œuvre des politiques favorisant, sans discrimination aucune, la santé et la sécurité des travailleurs des secteurs formels ou informels, rémunérés ou non.

19. Nous reconnaissons la contribution positive des régimes d'assurance-chômage pour atténuer les soucis financiers des individus et éviter que ceux-ci ne se tournent vers l'économie informelle. Nous allons examiner le type d'assurance-chômage le plus approprié à nos économies respectives, en nous fixant comme objectif de faciliter le retour des chômeurs sur le marché du travail.

20. Nous considérons essentiel de renforcer le dialogue social aux niveaux local, régional, national et hémisphérique, comme un important moyen la participation de la société à l'instauration d'un processus de développement axé sur l'inclusion et la justice sociale, afin d'élaborer des stratégies visant à consolider la vie démocratique en milieu de travail, et comme un facteur déterminant pour le maintien de la paix industrielle. Nous allons en outre renforcer la collaboration avec les parlementaires, la société civile et les autres acteurs du secteur privé, y compris les micro, petites et moyennes entreprises, aux fins de l'examen et du développement conjoints de stratégies axées sur la création d'emplois, ainsi que de leur mise en oeuvre.

20. (bis) Nous reconnaissons qu'il est important de promouvoir et de valoriser la diversité des expressions culturelles en tant qu'instrument propice à la cohésion sociale et au développement économique durable, et nous réaffirmons le rôle essentiel de la diversité culturelle comme source de créativité et d'innovation.

Investir dans la main-d'oeuvre

21. Nous reconnaissons que la formation est un outil essentiel qui permet à nos gens de tirer pleinement avantage des possibilités d'emploi. Pour renforcer nos démocraties et donner à nos gens les capacités et les connaissances requises par le marché du travail, nous devons obligatoirement améliorer l'accès aux services d'éducation et leur qualité. Nous allons donc œuvrer afin que l'enseignement public prépare nos citoyens à travailler dans l'économie du savoir et leur donne les bases nécessaires à l'acquisition de connaissances tout au long de leur vie professionnelle.

22. Nous estimons qu'il est important d'avoir des systèmes d'éducation et de formation professionnelle solides et efficaces pour permettre l'édification de sociétés plus instruites et d'une main-d'oeuvre qualifiée. Pour intégrer ces systèmes, liés aux politiques en matière d'économie, d'éducation et d'emploi, nous allons promouvoir un accroissement des investissements dans le perfectionnement professionnel et la formation – dans les secteurs tant privé que public – en vue de favoriser la productivité des entreprises et l'employabilité des individus.

23. Nous allons veiller à ce que l'école primaire publique offre à tous les enfants la possibilité de poursuivre avec succès leurs études aux niveaux secondaire et tertiaire. Nous reconnaissons l'importance de faciliter l'inclusion et l'emploi des jeunes sur le marché du travail, ainsi que d'élargir la couverture et la qualité des services d'information et de conseil sur l'emploi.

23. (bis) Nous reconnaissons l'importance d'investir dans les domaines de la science, de la technologie et de la connectivité afin de combler le fossé numérique. Dans cette optique, nous renouvelons notre engagement à promouvoir l'adoption des technologies de l'information et des communications, car nous y voyons un outil essentiel pour le développement social et économique, ainsi que pour le renforcement de la gouvernance démocratique.

Les micro, petites et moyennes entreprises comme moteurs de la croissance de l'emploi

24. Les micro, petites et moyennes entreprises représentent un noyau stratégique dans l'effort de création d'emplois, d'instauration d'une structure de production et de travail plus équilibrée, et de développement économique inclusif et durable. Nous sommes conscients de l'importance d'élaborer des politiques visant expressément à promouvoir l'essor de ces entreprises de façon à améliorer leur compétitivité et à étendre le réseau des entreprises officielles..

25. Nous allons favoriser la mise en oeuvre de politiques industrielles et de concurrence propices à la croissance de l'investissement privé et de l'emploi. Nous allons mettre en oeuvre des

programmes adaptés aux besoins des micro, petites et moyennes entreprises en vue de leur fournir des services de formation, d'assistance technique, de micro-crédit, de médiation en milieu de travail, et de transfert de technologies, axés principalement sur la productivité, la qualité et l'innovation. Ces programmes devront répondre aux besoins de tous nos gens, ainsi que favoriser le développement de l'esprit d'entreprise et des compétences techniques.

Cadre pour la création de travail décent

26. Reconnaissant qu'il faut resserrer la coopération et la coordination intergouvernementales dans la planification et l'exécution des programmes, sur les plans tant vertical qu'horizontal, nous entendons mettre en place des cadres institutionnels solides et inclusifs qui mèneront à la création d'emplois, notamment :

- a. un cadre juridique transparent pour attirer les investissements et offrir la sécurité juridique; des institutions judiciaires indépendantes, impartiales et accessibles; des actions efficaces pour lutter contre la corruption et la criminalité organisée;
- b. un cadre macroéconomique caractérisé par des politiques économiques progressistes et responsables, de solides finances publiques, une gestion budgétaire transparente ainsi que des politiques monétaires visant la stabilité des prix et le plein emploi;
- c. un cadre efficace relatif au travail qui favorise la promotion, le respect et la réalisation de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, ainsi que l'application efficace des normes fondamentales qu'elle incarne, et qui aidera les citoyens à profiter des possibilités créées par la croissance économique et les nouvelles technologies;
- d. des lois environnementales qui garantiront la durabilité de la croissance économique et de l'emploi, et qui seront conformes aux accords internationaux en matière de changement climatique;
- e. des approvisionnements énergétiques efficaces, abordables et écologiquement durables;
- f. des politiques qui encouragent l'intégration du secteur informel au secteur officiel, ainsi que l'octroi de rémunérations et d'avantages sociaux appropriés incitant au travail.

26. (bis) Reconnaissant que la création d'emplois est un processus complexe faisant intervenir des paramètres interdépendants, nous souscrivons aux recommandations issues des récentes réunions ministérielles sectorielles interaméricaines.

Renforcement de la gouvernance démocratique

27. Nous allons favoriser la prospérité économique en veillant à ce que la communauté des États démocratiques demeure engagée envers la paix et déterminée à surmonter les menaces, préoccupations et autres défis dans le domaine de la sécurité. Nous reconnaissons que le renforcement de la coopération entre nos États, dans le contexte de la Déclaration sur la sécurité dans les Amériques, contribue à la paix et à sécurité dans l'hémisphère. Renforcer la coopération entre nos pays pour confronter le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive, le

trafic de personnes, de stupéfiants et d'armes, la criminalité transnationale organisée, les conflits, le blanchiment d'argent, ainsi que les connections entre ces activités, est essentiel à la sécurité.

28. Dans le cadre de notre attachement à la Charte démocratique interaméricaine, nous réitérons notre ferme décision de renforcer l'exercice efficace de la démocratie représentative. En nous fondant sur la primauté du droit, nous allons favoriser l'amélioration de la formation et de la participation des citoyens, ainsi que l'essor des communautés locales, de manière que les avantages de la démocratie rejaillissent sur tous les membres de la société.

29. Nous reconnaissons que la promotion et la protection universelles des droits de la personne - civils, culturels, économiques, politiques et sociaux - sur la base des principes internationalement reconnus que sont l'universalité, l'indivisibilité et l'interdépendance, ainsi que le respect des règles et principes du droit humanitaire, sont essentiels au fonctionnement des sociétés démocratiques. Nous tenons à souligner l'importance de la primauté du droit, de l'accès efficace et à la justice ainsi que de la participation de tous les secteurs de la société aux décisions publiques.

30. Nous allons appuyer les efforts de l'OEA dans la rédaction de la Charte sociale des Amériques, dont les principes et les objectifs politiques seront axés sur les actions entreprises matière de droits économiques, sociaux et culturels dans l'hémisphère américain, inspirées par la justice, l'universalité, la solidarité et la responsabilité que nous partageons tous d'instaurer des sociétés plus équitables et plus inclusives.

30. bis. Considérant l'émergence et la ré-émergence de nombreuses maladies infectieuses, nous reconnaissons l'impact substantiel que des affections comme le SRAS, la grippe aviaire, le VIH/sida, la malaria, la tuberculose peuvent avoir sur le développement économique, social et politique d'un pays et sur la santé de ses citoyens. La planification, le renforcement des capacités, la reconnaissance des liens entre la santé animale et la santé humaine, la communication des risques ainsi que le partage de l'information à l'échelle de l'hémisphère sont essentiels si nous voulons réussir collectivement à limiter les incidences des maladies infectieuses sur la création d'emplois et le développement démocratique.

31. Nous réaffirmons notre volonté de mener à terme les négociations relatives à la Déclaration américaine sur les droits des populations autochtones.

32. La lutte contre la corruption est essentielle à la consolidation de la démocratie et nécessaire à la croissance économique. C'est pourquoi nous avons convenu de renforcer et d'accélérer les cycles d'évaluation du Mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la Convention interaméricaine contre la corruption, et de répondre ainsi aux demandes de nos gens. Nous réaffirmons la nécessité de renforcer le rôle de supervision des législateurs, et d'encourager les échanges interparlementaires en vue de l'élaboration de stratégies nationales et internationales de lutte contre la corruption.

33. Par la présente Déclaration et le Plan d'action ci-joint, nous, Chefs d'État et de gouvernement de l'hémisphère, réaffirmons le rôle central que nous attribuons à la création d'emplois décents, car nous y voyons à la fois un moyen de remplir notre engagement à combattre la pauvreté et à renforcer la gouvernance démocratique, comme activité qui structure la vie de nos gens, comme cadre d'interaction sociale, en tant que moyen de participer aux réalisations de la société et, fondamentalement, pour promouvoir la dignité humaine comme but principal de l'action de nos gouvernements dans les Amériques.